

## La carte d'invalidité française en Allemagne



Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte « mobilité inclusion » (CMI) française vous ne bénéficierez pas toujours des avantages octroyés aux personnes invalides outre-Rhin.

### Qu'est ce que la carte mobilité inclusion (CMI) ?

Les personnes handicapées et les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent obtenir une CMI destinée à leur faciliter la vie quotidienne. Cette carte remplace depuis le 1er janvier 2017 l'ancienne « carte d'invalidité », « carte de priorité » et « carte de stationnement ». Désormais la CMI peut comporter les mentions :

- « invalidité » avec éventuellement une sous-mention « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité »
- OU « priorité »
- ET/OU « stationnement » qui est cumulable avec les deux premières mentions

### Comment obtenir une CMI ?

Si vous êtes **Français résidant en Allemagne** ou si vous résidez tout simplement en France, vous pouvez **demandez gratuitement** une CMI à la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** de laquelle vous dépendez : il faut envoyer [le formulaire CERFA n°13788\\*01](#) avec toutes les pièces justificatives nécessaires (certificat médical, pièce d'identité etc.). La durée de validité d'une CMI évolue entre 1 et 20 ans ou à titre définitif selon la situation.

### Vos droits avec une CMI en France ?

La CMI vous permet de bénéficier **prioritairement des places assises** dans les transports en commun et espaces publics, ou d'un **accès prioritaire dans les files d'attente**

**La CMI « invalidité »** : vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'avantages fiscaux pour vous-même (par ex. une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu) ou vos proches, ainsi que **des réductions tarifaires** (transports, musées, piscine etc.) Attention ! Ces **réductions ne sont pas systématiquement garanties. Renseignez-vous avant !**

**La CMI « stationnement »** : Elle vous permet d'utiliser gratuitement toutes les places de stationnement ouvertes au public - et pas seulement les places réservées aux personnes handicapées. La carte doit être **apposée à l'intérieur du véhicule** derrière le pare-brise et de manière visible.

**Attention votre CMI française, ne vous permet pas d'obtenir des tarifs réduits et autres avantages commerciaux en Allemagne.**

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas malheureusement d'harmonisation européenne, **ni de reconnaissance mutuelle des cartes nationales d'invalidité** entre la France et l'Allemagne. **Seule la CMI avec la mention « stationnement » est reconnue outre-Rhin.**

La CMI française ne permet **pas d'obtenir des tarifs préférentiels**. Dans les faits, de nombreuses installations de loisirs et institutions culturelles (musées, piscines, cinémas, etc.) le font. Mais ces avantages ne sont **pas toujours accordés** au titulaire d'une carte française

**Pour les Français qui résident ou travaillent en Allemagne**, il est plus intéressant de demander une carte d'invalidité allemande, appelée « Schwerbehindertenausweis », afin de bénéficier de tous les avantages octroyés aux titulaires de cette carte en Allemagne. Il existe un formulaire de demande différent dans chaque Land (en allemand). La demande se fait auprès du Landratsamt compétent : [https://www.einfach-teilhabe.de/DE/StdS/Schwerbehinderung/GdB\\_Ausweis/karte\\_ausweis\\_formulare.html?nn=276622](https://www.einfach-teilhabe.de/DE/StdS/Schwerbehinderung/GdB_Ausweis/karte_ausweis_formulare.html?nn=276622)

**Quels sont alors vos droits avec une CMI française en Allemagne ?**

Ce sont essentiellement des **droits de stationnement**.

**La CMI « stationnement » française est reconnue en Allemagne et plus généralement dans toute l'Europe.** En Allemagne, vous pouvez vous garer dans les rues où le stationnement est normalement interdit (pendant 3 heures maximum), vous pouvez vous garer gratuitement et sans limite de temps dans les zones payantes où la durée de stationnement est limitée, ou encore vous pouvez vous garer